

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 novembre à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Nedde, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSDEVIGIE

Date de convocation du Conseil Communautaire : 07 novembre 2024

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Non pourvu
34	22	7	5	0	0

Membres présents : ANOMAN Mathieu, BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean Pierre, BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, DUGAY Marie, ECHASSERIEAU Vincent, GASCHET Gérald, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, MALET Patrick, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, ROUGIER Serge, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric.

Suppléants avec voix délibérative :

Membres ayant donné pouvoir : CHAMPAUD Marc à BIDAUD Jean-Michel – COUPET Georges à BESNIER Michelle - DELEFOSSE Laurent à MALET Patrick, DUMONT SAINT PRIEST Hubert à ECHASSERIEAU Vincent, LEVET Elise à BRUN Patrick, LOURADOUR Patricia à PLAZANET Mélanie, , THEYS Michel à ANOMAN Mathieu

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : BODIN Pascal, BOUR Coline, COLIN Juliana, GORA Richard, SIMON Isabel

Absents :

Secrétaire de séance : PLAZANET Mélanie.

TRAVAUX

Délibération n° 101-2024 : Autorisation de signature d'un marché suite à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres

M. le Président rappelle que la Communauté de communes des Portes de Vassivière a engagé dès 2022 des demandes de subventions concernant la halle des sports intercommunale située Promenade des Sports à Eymoutiers.

Des travaux de réhabilitation et d'amélioration énergétique sont nécessaires pour maintenir l'accueil des publics. Compte tenu de sa fréquentation, des travaux d'aménagement intérieur sont également indispensables pour les usagers, comme pour les agents techniques.

S'agissant de son caractère structurant, une étude de restructuration globale est proposée pour cet équipement communautaire.

Considérant l'arrêté attributif n°16572762 du 12 juillet 2024 (Préfecture de la Haute-Vienne – Fond Vert ingénierie) et la convention d'attribution du soutien à l'ingénierie des « Petites Villes de Demain » en date du 26 août 2024 (Département de la Haute-Vienne - Banque des Territoires) relatifs à cette étude.

Le plan de financement global s'établit comme suit :

Plan de financement				
Dépenses		Recettes		Taux
Etude pour la restructuration de la halle des sports	19 975,00 €	Banque des territoires	9 750,00 €	50 %
		Etat Fond vert ingénierie	3 895,00 €	20 %
		Autofinancement	6 330,00 €	30 %
Total en HT	19 975,00 €	Total en HT	19 975,00 €	100 %

Le CAUE 87, l'ATEC 87 et le PETR Monts et Barrages, partenaires techniques et institutionnels que nous avons intégrés aux réflexions du projet, ont été sollicités à titre consultatif, pour accompagner la collectivité dans l'assistance à l'analyse des offres.

Une première phase de consultation relative à une « étude de faisabilité » initiée en juillet 2024 avait été considérée par la CAO comme infructueuse, faute de lot suffisant.

Une seconde phase de consultation après modifications des éléments techniques conduisant à un besoin exprimé par une « étude de programmation » avec AMO, a débuté du lundi 30 septembre 2024 à 17h00 et s'est clôturée le 30 octobre 2024 à 12h00.

9 entreprises ont remis une offre dans les délais.

Considérant que l'examen des pièces et candidatures, la présentation des mémoires méthodologiques et l'analyse des offres, se sont effectués conformément aux critères fixés par le règlement de la consultation,

Considérant l'avis attributif de la CAO par quorum atteint, réunie le 13 novembre 2024, le classement final des offres a conduit à retenir l'entreprise suivante :

VITAM Ingénierie – Aéroport Bâtiment 1, 5 avenue Albert DURAND, 37100 BLAGNAC pour un montant de 22 760,00 € HT.

Les membres du Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité soit 29 voix Pour :

- De valider la décision de la commission d'appel d'offres (CAO) dans le cadre de l'attribution du marché,
- D'autoriser M. le Président à signer les pièces du marché ou tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 15 novembre 2024


Le Président,
Jean-Pierre BOSDEVIGIE

Acte rendu exécutoire le :

Publié le : 18 NOV. 2024

18 NOV. 2024